

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHE-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 — — 13 —  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Caret de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

« La commission mexicaine a été reçue par le saint-père, le 25, à midi.

« Les dernières nouvelles de Rome autorisent à croire que les négociations suivies par le cardinal Antonelli et le commissaire italien M. Vegezzi, pour régler les difficultés relatives à l'installation des évêques, sont en bonne voie. »

« Les deux faits, enregistrés par le journal officiel, ont l'un et l'autre un grande importance.

« Le *Moniteur* donne des détails sur le transfert des différents services administratifs de Turin à Florence.

« Pour le ministère des affaires étrangères, la plus grande partie du matériel est déjà en route.

« Le personnel a été divisé par groupes de quatre : et chaque jour un de ses groupes est détaché sur Florence, où tous devront se trouver réunis le 10 mai. Le 15, la signature sera transportée à Florence.

« Des mesures analogues sont prises pour les autres ministères. Celui de l'instruction publique est déjà presque entièrement installé dans son siège nouveau. Celui des travaux publics sera retenu encore quelque temps à Turin par la nécessité de l'approbation du Sénat à la loi des chemins de fer, et surtout par les opérations assez compliquées auxquelles donne lieu la transmission des lignes vendues à la Compagnie cessionnaire.

Le 15 mai est le jour officiellement fixé pour l'inauguration effective de la nouvelle capitale; et avec le personnel officiel, dont l'immigration sera définitive, Florence verra arriver, ce même jour, une foule immense de visiteurs qui viendront assister aux fêtes de l'anniversaire centenaire du Dante.

« Des rumeurs inquiétantes ont circulé jeudi à Paris sur la situation de Madrid. On a parlé d'une émeute qui aurait éclaté dans cette capitale. Nous n'avons reçu aucune dépêche qui confirme ces bruits. Le télégraphe de Madrid se borne à nous annoncer que les alcades ont donné leur démission.

« La discussion orageuse qui s'est engagée au sénat espagnol, s'est terminée sans aucun vote. Il ne reste, de ce débat, qu'une émotion très-vive, qui a son contre-coup dans la presse.

« On écrit de Madrid, le 26 avril : Au Sénat, M. Corroda parle en faveur de l'abandon de Saint-Domingue. Avant de civiliser et de peupler Saint-Domingue, dit-il, peuplons et civilisons nos provinces espagnoles. L'Espagne ne perdra pas de sa force et de son prestige en abandonnant Saint-Domingue. Elle pourra, au contraire, gagner des forces morales en donnant aux populations de Cuba des droits politiques dont jouissent les Espagnols.

« On sait que de grandes fêtes viennent d'avoir lieu à Düppel pour l'inauguration du monument élevé à la mémoire de l'armée prussienne. On a remarqué que le commissaire de l'Autriche n'a pas assisté à ces fêtes.

Les journaux de Berlin ne pensent pas que l'incident qui s'est produit par rapport à Kiel, amène un refroidissement sérieux entre les deux puissances, malgré le langage plein de vivacité de la presse autrichienne.

« La *Gazette de l'Allemagne du Nord* confirme, dans un article de fond, la nouvelle que la Prusse propose la convocation de la représentation nationale des duchés d'après la loi électorale de 1848, ou bien d'après une loi qui serait concertée entre les deux grandes puissances allemandes. On aura à discuter les questions de finances qui réclameront de grands sacrifices. La Prusse ne permettra jamais l'entrée du Sleswig dans la Confédération germanique, à moins qu'elle ne reçoive un équivalent pour les services rendus à l'égard de ce duché. La politique de la Prusse ne craint pas la discussion; elle la réclame, au contraire, afin de convaincre les duchés que le reproche d'égoïsme qu'on lui adresse n'est pas justifié.

« On écrit d'Agram que les Monténégrins ont repris, vers le milieu de ce mois, le cours de leurs hostilités contre les Turcs.

« On a reçu, à la Nouvelle-Orléans, des avis officiels de Mexico constatant que le commandant en chef de l'armée de Juarez, dans la partie centrale du Mexique, a abandonné la lutte, et que toutes ses troupes sont retournées dans leurs foyers.

## DÉTAILS SUR LA MORT DE M. LINCOLN.

Voici le télégramme officiel émanant de M. le secrétaire Stanton, et communiqué aux

journaux anglais par la légation des Etats-Unis :

« Via Greenacastle, par le *Nova-Scotian*.« Monsieur, j'ai à remplir un bien triste devoir, celui de vous informer que, dans la nuit dernière, vers dix heures et demie, Son Exc. Abraham Lincoln, président des Etats-Unis, a été assassiné dans sa loge particulière au théâtre de Ford. Vers huit heures, le président avait accompagné M<sup>me</sup> Lincoln au théâtre. Une autre dame et un monsieur occupaient la loge avec eux.« A dix heures et demie environ, pendant un entr'acte, l'assassin entra dans la loge, dont la porte n'était point gardée, s'élança brusquement derrière le président et lui appliquant un pistolet sur la tête lui fit sauter le crâne. La balle, entrée derrière l'occiput, a traversé la tête presque entièrement. Le meurtrier sauta alors de la loge sur le théâtre, en brandissant un large poignard ou *bowie knife*, et s'écriant : *Sic semper tyrannis*, puis s'échappa par les coulisses de la scène.

« Le coup de pistolet avait renversé M. Lincoln insensible sur le parquet de sa loge, mais respirant encore. Ce n'est que le lendemain matin à sept heures vingt minutes qu'il expira, sans avoir repris connaissance un seul instant.

« Presqu'au même moment où ce crime affreux s'accomplissait au théâtre, un autre assassin se présentait à la résidence de M. Seward, en obtenant l'entrée en disant qu'il apportait une potion préparée par le médecin de M. Seward, et qu'il avait ordre de l'administrer lui-même; puis montait rapidement jusqu'au second étage où se trouvait la chambre

## FEUILLETON.

21

## MARIE LA DORMEUSE.

(Suite.)

## IX. — A CHACUN SELON SES ŒUVRES.

— Je suis le fils de M. Louis Raimbaud, cultivateur à quelques lieues d'ici, avait dit Jules; puis il avait ajouté :

— La jeune fille que je ne connais que sous le nom de Justine, habitait, il y a un mois encore, le même village, chez de braves laboureurs; elle y demeurait depuis un certain nombre d'années et sans doute on pourrait avoir des renseignements précis de ce côté.

« Cette ouverture fut parfaitement accueillie par le maire; elle était d'ailleurs une preuve de bonne foi de la part du jeune homme. Immédiatement, un gendarme à cheval fut expédié au village indiqué avec ordre de ramener les trois personnes désignées, à savoir les époux Durand et Louis Raimbaud.

« D'un autre côté, un des premiers soins du fonctionnaire municipal avait été de faire partir pour Rouen, un exprès pour prévenir le procureur gé-

néral des événements sinistres dont La Bouille était le théâtre. Par une note pressante ajoutée à la lettre d'information, le maire faisait connaître la nécessité absolue d'envoyer au plus vite un médecin habile à La Bouille.

« Quelques heures devaient suffire aux messagers pour être de retour, et les premiers interrogatoires terminés, comme nous l'avons vu, il ne restait plus qu'à attendre. Justine d'ailleurs ne se réveillait pas, et quoique paraissant jouir de toute sa raison, Jeanne n'aurait pu répondre aux questions qui pouvaient lui être adressées.

« Cependant le temps s'écoulait, l'heure du repas du midi comme celle du premier déjeuner était sonnée sans que personne eût quitté la place; mais enfin plus d'un assistant sentait l'appétit l'emporter sur la curiosité, et le cercle se diminuait peu à peu. Le maire lui-même, et ceux qui l'assistaient officiellement, pressés par la faim, avaient manifesté la résolution de s'éloigner, et ils se disposaient à le faire, après avoir pris toutes les précautions nécessaires, quand on aperçut au bas de la côte, une carriole traînée par deux vigoureux chevaux normands, qui, au risque de culbuter voiture et voyageurs, galopèrent ni plus ni moins que des chevaux

de poste dont le postillon aurait reçu doubles guides.

« Tous les regards se tournèrent de ce côté, les idées de départ restèrent suspendues et l'appétit fit taire sa voix impérieuse. La carriole contenait trois individus : M. Louis Raimbaud, père de Jules, et les époux Durand, parents nourriciers de Justine. La carriole s'arrêta en face de la maison. Les voyageurs descendirent, et sous la conduite du gendarme qui leur faisait faire place, ils traversèrent la foule impatiente et pénétrèrent dans la chambre.

« Selon les prescriptions du maire, le gendarme s'était abstenu de tout renseignement, et les nouveaux témoins ignoraient de quoi il s'agissait; leur étonnement fut grand quand ils furent informés qu'ils avaient à déposer dans une affaire d'assassinat. Cet étonnement se changea en stupeur douloureuse et en indignation quand ils connurent le nom de la victime et celui de l'accusée, et sans être interrogés, les époux Durand protestèrent énergiquement en faveur de Justine.

— Notre enfant, notre Justine, tuer sa tante pour la voler! allons donc! c'est impossible!... c'est moi qui vous le dis!... Pauvre chère âme du bon Dieu, mais c'était la bonté même, s'écria le mari.

La femme reprit :

— Mais c'est un ange du ciel que cette enfant-là, Messieurs! Elle avaricieuse! mais c'est la charité en personne!... demandez aux pauvres de chez nous! elle, assassiner sa tante! qu'elle aimait, Dieu sait comme! c'est pas vrai! c'est pas vrai!...

« Et l'homme et la femme de faire les plus grands serments pour appuyer leur protestation.

« Jules Raimbaud se tourna vers le maire et le curé, et son regard semblait dire :

— Eh bien! vous le voyez bien, elle est innocente...

« Le maire de son côté enregistrat avec une satisfaction qu'il ne cherchait pas à dissimuler les témoignages des deux époux.

— Et vous, Monsieur, dit le magistrat en s'adressant au père de Jules, qu'avez-vous à nous apprendre?

« Louis Raimbaud ne répondit pas tout d'abord. Il était absorbé. Son attention tout entière se trouvait concentrée sur le visage de Jeanne; et il fallut que son fils lui dit en le touchant du bras :

— Mon père, M. le maire t'adresse la parole.

— Que me demandez-vous, monsieur le maire?

— Ce que vous pensez de cette jeune fille, que

Paris, 25 avril 1865.

Mon cher Directeur,

En vérité, c'est l'heure pour chacun d'ouvrir son âme à toutes les joies, son cœur à toutes les espérances. Jamais plus radieux soleil ne darda ses flèches d'or à travers les espaces, jamais ciel plus pur n'étendit au-dessus de nos têtes son plafond d'azur et de pourpre.

Tout est harmonie, tout respire la santé et la force. Sous l'influence de ce renouveau, les idées prennent une teinte plus rose, et la bataille de la vie ne paraît plus aussi redoutable. Quelles charmantes distractions partout ! Les habitants de la campagne sont privilégiés ; ils sont plongés dans ce milieu plein de fêtes et de surprises. Nous, citadins, nous avons le spectacle plus prosaïque, mais non moins varié, du renouvellement des costumes, qui donne aux visages un air de fraîcheur et de jeunesse.

Il se fait avec les feuilles et les fleurs un grand rajeunissement dans la mode. On plonge les fourrures et les étoffes pesantes au fond des tiroirs, et c'est le tour de la gaze, de la dentelle, des voiles de tulle qui flottent légèrement derrière la tête comme autant de petits drapeaux. J'entends même parler de longs voiles blancs de trois ou quatre mètres, pour succéder aux affreux petits loups noirs, piqués de pois chiches, que les femmes se collent sur la figure depuis un an.

Ces voiles blancs s'enroulent tout autour des épaules, du cou et du visage comme un blanc nuage transparent et quelque peu magique aussi, car tout est joli à travers cette estompe. Il y en avait déjà pas mal aux courses de Longchamp.

Nous ne sommes pas dans le siècle des transitions, et de même que l'été a succédé brusquement à l'hiver, de même les grands voiles vont remplacer sans interruption les muselières. Puis, qui vous dit que les chapeaux ne disparaîtront pas tout à fait ! ils sont si petits : de vrais coups de poing, comme on les appelle ? et que nos Parisiennes n'en viendront pas à s'envelopper la tête et le corsage dans une mantille de gaze !

La chaleur inusitée de la saison n'a pas empêché la semaine de Pâques d'être féconde en bals et en fêtes nocturnes. La semaine sainte à peine finie, on s'est empressé de revenir à la danse, à ses pompes et à ses œuvres. Seulement, à cette époque-ci, comme le jour se lève plus tôt, les cotillons finissent plus tard ; on se couche couramment entre cinq et six heures du matin, au lieu de trois ou quatre heures, comme après les bals d'hiver. Ne me demandez pas la raison de cette déraison. C'est l'usage pour les bals d'après Pâques.

Pour les articles non signés : P. GODET.

du fils du ministre, M. Frédéric Seward. Arrivé en présence de celui-ci, l'assassin le frappa à la tête à plusieurs reprises. Le crâne a été fracturé en deux endroits différents ; on craint beaucoup que les blessures ne soient mortelles.

Après avoir accompli ce premier acte du terrible drame, le misérable assassin se précipita dans la chambre où M. Seward était couché. Sa jeune fille et un garde-malade étaient auprès de son lit. Le domestique, atteint le premier, reçut un coup de poignard en pleine poitrine, et on ne suppose pas qu'il ait survécu longtemps à cette blessure.

Le meurtrier se jeta ensuite sur M. Seward, le frappa de deux coups de poignard ou de couteau à la gorge, puis le blessa affreusement de nouveau deux fois au visage. A ce moment, le major Seward, fils aîné du secrétaire, et un domestique, entrèrent dans la chambre et s'élançaient au secours du malheureux secrétaire d'Etat ; mais ils ne purent arrêter l'assassin, qui s'enfuit après les avoir blessés tous les deux. M. Seward est resté longtemps dans une insensibilité complète, par suite de la grande perte de son sang ; mais aucune artère, ni aucun vaisseau important n'ont été atteints par le poignard du meurtrier, et on espère, quoique sans beaucoup de probabilité, qu'on réussira à le sauver.

Dès que le président Lincoln eut rendu le dernier soupir, avis en fut donné immédiatement au vice-président Johnston, qui se trouvait en ville et auquel incombe maintenant la charge de la présidence. Il prendra possession de ce poste aujourd'hui même, et remplira les fonctions de président.

L'assassin de M. Lincoln a été découvert et l'on a les preuves que toute cette série de crimes monstrueux est l'œuvre d'une conspiration ourdie par les rebelles sous prétexte de venger le Sud et d'aider sa cause. On espère s'emparer bientôt de tous ceux impliqués dans cette terrible tragédie. La sensation produite par ces crimes est si grande, si générale et tellement douloureuse que je ne puis en ce moment vous en dire plus long à ce sujet. Hier, à la première heure, le président a convoqué un conseil de cabinet auquel a assisté le général Grant.

Il était plus gai et plus heureux que je ne l'eusse jamais vu : il se réjouissait de la chance prochaine d'une paix ferme et durable au dedans et au dehors. Il manifestait au plus haut point la bienveillance et l'harmonie qui le caractérisaient, et l'esprit doux et indulgent qui le distinguait si éminemment. Avis public avait été donné que lui et le général Grant assisteraient à la représentation ; et l'occasion d'ajouter le lieutenant-général au nombre des victimes à sacrifier avait été sans doute saisie comme une occasion favorable pour l'exécution de projets qui paraissent avoir été conçus il y a quelques semaines, mais le général

Grant a été contraint de s'absenter ; il a échappé ainsi aux projets formés contre lui.

Il serait superflu que j'ajoutasse la moindre chose touchant l'influence que cet atroce assassinat du président pourrait exercer sur les affaires de ce pays. Je dirai seulement que quelques horribles que soient les atrocités commises par les ennemis du pays, elles ne semblent, en aucune façon, devoir amoindrir l'esprit public ni retarder la ruine définitive de la rébellion.

Profondément ému par les événements qu'il est de mon devoir de vous communiquer, j'ai l'honneur d'être très-respectueusement votre obéissant serviteur,

Signé : EDWINE M. STANTON.

On écrit de Londres à l'Agence Havas, le 25 avril :

L'assassinat du président Lincoln a produit à Londres une douloureuse sensation dont l'effet est général. Le misérable qu'on accuse de ce crime est, dit-on, un acteur nommé John Wilkes Booth, dont le père était Anglais et avait acquis une certaine réputation sur les théâtres de l'Angleterre, puis s'était fixé plus tard en Amérique. La famille de Booth habite l'Etat du Maryland. Les trois fils ont suivi la carrière dramatique. Celui qu'on dit être l'assassin de M. Lincoln, avait reçu les prénoms du fameux démagogue anglais John Wilkes, et tout porte à croire, d'après la manière dont le crime a été commis, que c'est bien lui qui est le coupable.

Booth était fort connu sur les théâtres des principales villes des Etats-Unis qu'il a parcourues pendant plusieurs années comme star (acteur, étoile) et où on le regardait comme un des meilleurs tragiques. Il a laissé, en 1859, à Richmond, les souvenirs d'un acteur de talent, mais d'un homme fort peu honorable et sans aucune moralité.

Booth était à la Nouvelle-Orléans alors que cette ville était gouvernée par Butler, et a donné à cette époque plusieurs représentations sur le théâtre de cette ville. Quelque temps après, il retourna à New-York où il avait un engagement.

Booth est un homme de taille moyenne, aux traits fortement caractérisés ou plutôt dénotant un tempérament facile à surexciter et une grande énergie.

La tentative simultanée faite contre M. Seward porterait à croire qu'il existait un complot. Il était notoire, d'ailleurs, que M. Seward appuyait la politique conciliatrice de M. Lincoln envers le Sud, et ces tendances avaient excité une haine profonde chez plusieurs hommes du parti ultra-radical. L'individu qui est allé chez M. Seward connaissait parfaitement les êtres de la maison, on n'en peut douter, car il s'est dirigé tout d'abord et sans hésitation, vers la chambre à coucher du malheureux ami de M. Lincoln.

Une autre correspondance, qui nous est directement adressée de Londres, s'exprime en ces termes :

L'assassin du président Lincoln est le fils d'un acteur américain qui est venu tenter sans succès la fortune dramatique en Angleterre, et qu'on appelait par suite du principal rôle qu'il avait l'habitude de jouer : Brutus Booth.

La consternation est immense à Londres, où les dernières manifestations politiques de M. Lincoln et de M. Seward avaient donné la plus grande confiance au maintien des bonnes relations entre les deux pays.

Les renseignements transmis par la télégraphie privée sur l'assassinat de M. Lincoln sont parfaitement d'accords avec ce récit. Voici quelques autres détails qui ne manquent pas d'intérêt ; ils sont datés de New-York, le 15 avril, midi :

Ces assassinats étaient projetés depuis plusieurs semaines.

Le général Stanton, secrétaire d'Etat de la guerre, devait aussi être assassiné.

Le vice-président Johnson est installé à la Maison-Blanche.

Il est encore impossible de décrire l'effet produit par cet événement sur l'opinion publique et sur les affaires commerciales. L'horreur est générale. L'assassin, Wilkes Booth, et son frère, Edwin Booth, qui a frappé M. Seward, étaient connus comme des sécessionnistes forcés.

Les derniers rapports annoncent que l'assassin Booth a été arrêté.

Le bruit court que le général Johnstone s'est dirigé vers Gainsboro.

On parle du rappel de M. Adams, le ministre américain à Londres.

La Bourse est fermée à cause de la mort de M. Lincoln.

M. André Johnson a été installé président ce matin. Il a dit : « Les devoirs maintenant me concernent, je les remplirai. Les conséquences appartiennent à Dieu ; messieurs, je m'appuierai sur vous. Je sens que j'aurai besoin de votre appui. Je suis profondément sensible à la solennité de l'occasion et à la responsabilité des devoirs qui pèsent sur moi. »

L'attitude de M. Johnson a produit une impression favorable.

La ville de New-York est drapée en deuil.

On écrit de Londres, le 27 avril :

Tous les journaux expriment l'horreur que leur inspire l'assassinat de M. Lincoln, et considèrent la situation comme critique.

Une adresse a été présentée au ministre d'Amérique par les membres de la Chambre des communes.

certaines apparences accusent, et qui a demeuré pendant quelques années dans la même commune que vous ?

Louis Rimbaud se doutait bien du penchant de son fils pour Justine, mais il était loin de se douter que ce penchant fût un amour sincère et durable. Ou il n'avait vu jusqu'à ce jour qu'une amourette de jeune homme que la première absence ferait oublier, il devina alors une passion profonde, basée sur l'estime.

L'ancien valet de chambre n'approuvait peut-être pas son fils, et il eût sans doute consenti difficilement à prendre pour bru une orpheline sans dot ; mais avant tout, M. Louis Rimbaud était un cœur loyal. Dans le fond de son âme, il rendait toute justice à Justine ; il connaissait et appréciait à leur valeur, les nombreuses qualités, la vertu de cette naïve enfant ; souvent il l'avait surprise faisant l'aumône aux pauvres en cachette, soignant les malades et donnant, en un mot, toutes les preuves de la plus pure charité chrétienne. Ce fut donc avec une conviction évidente qu'il répondit :

— Cette jeune fille, monsieur le maire, est un modèle de sagesse, et il me paraît cent fois impossible qu'elle soit coupable de meurtre. J'en répon-

drais comme de mon fils ; cherchons ailleurs l'assassin.

— Merci, mon père, merci ! vous la jugez bien !...

Ce disant, Jules embrassa son père avec effusion.

Ces trois dépositions entendues par la foule, produisirent un excellent effet. De nouveau une réaction heureuse, favorable, se manifestait pour Justine.

Un seul homme voyait avec déplaisir diminuer les charges qui pesaient d'abord sur elle, c'était Mesnard. Ce n'était pas qu'il fût encore dans l'intention de l'accuser, mais il aurait voulu qu'elle sortit moins facilement d'embarras pour avoir plus de chance d'être bien accueillie lui-même quand il se produirait comme mandataire du vicomte.

C'est que mons Mesnard n'était pas un misérable ordinaire ; il avait l'instinct de l'intrigue et du mal ; son imagination, toujours en éveil et en travail pour la réussite de ses projets, allait au-devant des probabilités les plus impossibles.

Cependant M. Louis Rimbaud était retombé dans sa préoccupation ; son regard ne quittait plus le visage de Jeanne. Chaque ligne, chaque trait était de sa part l'objet d'un examen attentif.

Evidemment, l'ancien valet de chambre reconnaissait ou était sur le point de reconnaître dans la ma-

lade aux cheveux grisonnants, aux yeux ternes, au front ridé, aux formes amaigries, la belle et haute Jeanne de Parsfell ; mais les chagrins, les remords, le travail, les privations, bien plus encore que les années, avaient eu une si fatale influence sur la jalouse jeune fille des temps passés, que Rimbaud n'osait en croire ses yeux.

— C'est étrange, murmurait-il, incroyable... Elle ici... Pauvre femme, comme elle a dû souffrir !... Mystérieux décrets de la Providence !... Et cette jeune fille qu'elle appelle sa nièce serait donc...

Cette préoccupation n'échappait à personne. Mesnard, Jules, le maire, le curé, chacun s'en étonnait et cherchait vainement à en deviner la cause.

Le mystère qui entourait l'ex-Jeanne éveillait plus que jamais la curiosité ; il devenait d'ailleurs indispensable de savoir à qui l'on avait affaire, et les plus perspicaces n'étaient pas éloignés de croire que M. Louis Rimbaud pouvait bien avoir sur ce point quelques renseignements à donner.

De ce nombre était Jules ; et il allait questionner son père sur cet important sujet, quand la blessée poussa un long soupir et ouvrit tout-à-fait les yeux. En un instant Jules fut auprès d'elle.

Jeanne jeta autour d'elle un regard étonné. Ne comprenant rien à ce qu'elle voyait, elle essaya de se dresser sur son séant ; mais au premier mouvement qu'elle fit, elle poussa un cri de douleur. Jules Rimbaud la soutint dans ses bras et l'aïda à prendre une position favorable.

Jeanne alors passa sa main sur son front, comme quelqu'un qui cherche à se souvenir ; mais sa mémoire ne lui dit rien encore, et son bras retomba sans force.

Un instant elle ferma de nouveau les yeux ; elle se recueillit, et, par un effort de volonté, elle parvint à concentrer sur un seul point sa pensée errante.

L'auditoire attendait dans la plus grande anxiété, et un silence solennel régnait tout aussi bien dans la chambre que sur la route.

Après une courte méditation, Jeanne put ressaisir le fil de ses idées. Elle se souvint de ce qui s'était passé la veille au soir ; son dernier entretien avec Justine lui revint assez nettement à l'esprit : elle se rappela successivement toutes les circonstances de son coucher, ses projets pour l'avenir, sa prière avec sa nièce et le baiser de l'enfant... puis alors plus rien... le reste lui échappait complètement... Que s'était-il donc passé ?... où était Justine ?...

## Nouvelles Diverses.

Le Corps-Législatif, dans sa séance de mercredi, a voté treize lois d'intérêt local.

MM. Ollivier et Darimon font partie de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux sociétés. M. Darimon a été nommé, en outre, secrétaire de la commission.

M. Darimon a déposé son rapport sur le projet de loi relatif aux chèques.

A la fin de la séance, M. Schneider a averti MM. les députés qu'ils seraient convoqués à domicile pour la prochaine séance publique.

Les commissions dont les travaux sont le plus avancés, sont celles du budget, des crimes, délits et contraventions commis à l'étranger, et des conseils généraux et municipaux.

On assure que le budget sera déposé au Corps-Législatif dans la première quinzaine du mois de mai, pour être discuté vers le 25 mai. Dans ce cas, la plupart des projets de loi qui sont à l'étude seraient renvoyés à la session prochaine.

— Pendant plusieurs jours l'Impératrice Eugénie a été tristement préoccupée de la maladie de madame Xifré y Casas, son amie d'enfance, qui était atteinte d'une fluxion de poitrine, dont les médecins avaient un moment désespéré. Aujourd'hui cette dame est entrée en convalescence et le premier des trois bals de lundi de l'Impératrice aurait eu lieu lundi sans la mort du grand-duc de Russie.

— Mgr Gueulette, évêque nommé de Valence et préconisé dans le dernier consistoire, sera sacré le dimanche 7 mai, dans la chapelle des RR. PP. jésuites, à Paris.

Mgr l'archevêque de Paris sera le prélat consécrateur.

— Les funérailles du grand-duc héritier ont eu lieu à Nice le 27 avril. La foule était immense sur tout le parcours du cortège. Le char funèbre, surmonté de la couronne impériale, était conduit par huit chevaux.

L'empereur a voulu aider lui-même à mettre le corps de son fils dans le cercueil et à le placer sur le char funèbre. L'empereur et les princes ont suivi le corps à pied; l'impératrice et les princesses suivaient en voiture.

Le canon a tiré au moment de l'arrivée du convoi à l'église. Le public est admis dans la chapelle aujourd'hui et demain. Demain soir, le corps sera transporté sur l'*Alexandre Newski*, avec la même pompe.

La reine de Danemark est partie hier avec ses enfants.

— Le *Droit* cite cet exemple de la funeste influence que peut exercer la lecture de mauvais romans sur certaines intelligences. Voici ce que raconte ce journal :

Joséphine-Sophie X..., âgée de dix-neuf

ans, ouvrière brunisseuse, demeurant chez ses parents, rue Bourbon-Villeneuve, se livrait avec une ardeur incroyable à la lecture des romans que renferment les publications dites populaires à cinq centimes. Les sentiments exagérés, les caractères outrés, les événements invraisemblables dont ces ouvrages sont ordinairement remplis avaient influé d'une manière fâcheuse sur son esprit. Elle se croyait appelée aux plus hautes destinées. Ses parents, qui, dans une position peu aisée, avaient fait néanmoins, pour lui donner de l'instruction, tous les sacrifices possibles, n'étaient à ses yeux que de pauvres gens, incapables de la comprendre et de s'élever jusqu'à la sphère où elle aspirait.

Depuis longtemps Sophie X... se livrait à ces pensées romanesques. Voyant enfin qu'aucun personnage idéal ne s'occupait d'elle, et que sa vie devait s'écouler, comme celle des autres ouvrières, au milieu du travail et des soins de sa famille, elle résolut de mettre fin à ses jours, et pour se faire mourir, elle eut recours à un moyen dont les femmes se servent rarement dans ces tristes circonstances. Elle s'est pendue.

## Chronique Locale.

La loterie au profit des Orphelines de Saint-Joseph sera tirée jeudi, 4 mai, à une heure et demie, dans leur maison.

L'exposition des lots pourra être visitée dans le même local, dimanche prochain, à partir d'une heure.

Le *Journal d'Indre-et-Loire* rapporte les faits suivants :

« Dimanche dernier, dans la soirée, un jeune homme de vingt-deux ans, nommé Charles Joly, domestique chez le sieur Pinard, jardinier à Chinon, s'était rendu à un bal qui se donnait dans cette ville chez le sieur Grange, cabaretier. Une querelle s'étant élevée entre un de ses camarades et un soldat d'une compagnie du 54<sup>e</sup> de ligne, de passage à Chinon, il les sépara, et d'autres personnes ayant demandé que le militaire, cause du trouble, fût renvoyé du bal, celui-ci dut se retirer.

« Une heure après, Joly quittait lui-même le bal, pour se diriger vers la demeure de son maître. Il était à peine sorti, qu'il reçut d'un soldat un violent coup de pied. Se retournant aussitôt, il saisit son agresseur et le renversa; mais au même instant se présente un autre soldat qui se précipite sur Joly et le frappe de plusieurs coups de couteau dans les reins.

« La victime tomba baignant dans son sang, et les deux militaires s'enfuirent, tandis que des voisins attirés par les cris de Joly s'empresaient de lui porter secours.

« Immédiatement prévenus de ce qui venait d'arriver, M. le procureur impérial, la gendar-

merie et M. le capitaine Loliot, commandant le détachement du 54<sup>e</sup> de ligne, se mirent à la recherche des coupables.

« Joly n'avait pas parfaitement reconnu ses agresseurs; tout d'abord il désigna à la justice deux militaires, que l'on interrogea aussitôt; mais on ne tarda pas à se convaincre que les indications données par la victime étaient inexactes.

« A trois heures du matin on battit le rappel; le détachement du 54<sup>e</sup> de ligne fut rassemblé, et, par suite de nouveaux renseignements qui faisaient peser de graves soupçons sur les frères Barthélemy et Sébastien Braccini, originaires de la Corse, on arrêta ces deux militaires.

« Dans les poches de Sébastien Braccini on trouva un couteau dont la lame était ensanglantée et qui, dit-on, rapprochée des entailles faites aux vêtements de Charles Joly, s'y adaptait parfaitement.

« Barthélemy Braccini était aussi nanti d'un couteau, mais non ensanglanté.

« Les deux inculpés avaient sur eux des taches de sang: Barthélemy, au devant de sa chemise, l'autre à la main droite.

« Si l'on en croit la rumeur publique, les prévenus nient énergiquement les faits qui leur sont imputés.

« Joly a reçu quatre blessures; trois sont sans gravité; mais on craint que la quatrième ne soit mortelle. »

On lit dans l'*Union bretonne* :

« Pendant ces jours derniers, la pêche du saumon a été exceptionnellement abondante en Loire. Jeudi, un marchand de St-Nazaire en a acheté en bloc 80, qu'elle a vendus à raison de 1 fr. 25 c. la livre; un seul bateau, dans un coup de filet en avait pêché 16.

« Mais cela n'est rien, si on le compare à ce qui s'est passé à Nantes, samedi, où plus de 1,200 saumons sont arrivés à la poissonnerie. Un seul pêcheur était compris dans ce chiffre pour 89 poissons. Ces saumons ont été vendus à vil prix, les uns pour l'alimentation de la ville, mais la plus grande quantité pour le dehors.

« On suppose que ces bandes énormes avaient donné en Loire, poursuivies par des marsouins que l'on a vus en grand nombre depuis quelque temps à l'entrée du fleuve.

« A la présente marée, la crevette de mer a été pêchée en abondance; elle n'est pas encore très-belle; mais sa qualité est parfaite. La grande chaleur qui règne l'a amenée à la côte plus tôt que d'habitude.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

L'Empereur est parti aujourd'hui samedi, à huit heures du matin, pour Marseille.

Les frégates cuirassées qui doivent servir

d'escorte à Sa Majesté ont reçu l'ordre de quitter Toulon pour se rendre à Marseille.

New-York, 15 avril, 5 h. du soir. — M. Seward n'a pas eu la gorge coupée, mais le visage labouré de coups de poignard. Il a échappé à une mort certaine en se jetant hors du lit. Les médecins constatent qu'il n'y a rien de changé dans la situation de M. Seward. On a l'espoir qu'il survivra à ses blessures. La situation de son fils, M. Frédérik Seward, est critique.

Les assassins ne sont pas capturés.

On lit cependant dans une dépêche du *Times* :

Le général Auger, commandant militaire de Washington, a fait proclamer une récompense de 10,000 dollars pour la prise de l'assassin. Booth a été arrêté.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## BULLETIN FINANCIER.

La semaine qui vient de finir n'a pas été bonne pour la Bourse. A l'exception de deux ou trois, toutes les valeurs de la cote sont en baisse, et, sur quelques-unes, la dépréciation ne laisse pas d'être considérable. Nous devons constater toutefois, comme une atténuation à l'aspect peu satisfaisant du marché pris dans son ensemble, la fermeté relative de la rente, surtout au comptant. Les capitaux d'épargne n'abandonnent pas le 3 0/0; c'est un fait qu'il est bon de signaler, lorsque tant de placements plus séduisants et plus productifs sont offerts au public.

Le grand succès de l'Emprunt mexicain est l'événement financier de la semaine; jamais emprunt étranger n'aura été souscrit par plus petites coupures. Ce fractionnement, dû en grande partie à l'attrait des tirages de lots, aura l'avantage de classer immédiatement les obligations du nouvel emprunt, et de le mettre à l'abri de la principale chance de dépréciation.

La baisse s'est principalement attaquée aux valeurs espagnoles, qui sont restées depuis huit jours sous le poids d'une véritable panique. Le Crédit mobilier espagnol est tombé à 310, le Saragosse à 350, le Nord d'Espagne à 250.

Les chemins de fer français sont assez fermes. Le Nord se tient à 1032-80. Dans l'assemblée générale de ce chemin, qui a eu lieu le 20, le dividende a été fixé à 67 fr.

La Compagnie de Lyon doit soumettre au vote de ses actionnaires un dividende de 65 fr., après avoir prélevé sur les produits de l'exercice une somme de 8 millions et demi qu'elle a employée aux travaux de renouvellement, sans parler d'une somme de 2 millions de travaux d'entretien extraordinaires.

On a remarqué l'empressement avec lequel le public a souscrit les 16,000 obligations émises à 280 fr. par la Compagnie des Charentes.

L'Emprunt italien est lourd à 65-50. On attend avec impatience le vote et l'émission du nouvel emprunt. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Elle rouvrit les yeux; son regard interrogateur se porta vers le cabinet de la jeune fille: pourquoi n'était-elle pas là, auprès d'elle...

Jules suivit sa pensée au vol et il lui dit à demi-voix :

— Rassurez-vous... elle est là... elle dort...

Jeanne examina celui qui lui parlait avec sollicitude; ce visage ne lui dit rien.

— Où suis-je?... murmura-t-elle faiblement... qu'y a-t-il?... que me veut-on?... pourquoi tout ce monde?... je suis blessée...

Puis les anciens sentiments d'avarice se réveillèrent en elle tout-à-coup, elle ajouta avec vivacité :

— On veut me voler... je suis pauvre... je n'ai rien, rien du tout.

Son regard avait pris plus d'assurance et surtout plus de lucidité.

Elle examinait chacun avec une attention toute particulière, et nommait les individus au fur et à mesure qu'elle reconnaissait: Monsieur le maire... la mère Durand... son mari... Tout-à-coup ses yeux devinrent fixes; arrêtés sur le visage de Louis Raimbaud, que le soleil éclairait en plein, ils ne pouvaient s'en détacher. Après quelques minutes d'une contemplation muette, et pendant laquelle elle cher-

chait évidemment à relier le passé au présent, elle articula nettement :

— Louis Raimbaud ?

— Oui, répondit celui-ci..., Louis Raimbaud, qui a l'honneur de présenter ses hommages à mademoiselle Jeanne de Parsffell !

Jeanne retomba épuisée en poussant un cri.

L'étonnement était à son comble, et les questions se pressaient sur toutes les lèvres, quand Mesnard fit un geste qui commandait le silence.

Depuis quelques minutes, l'audacieux coquin, — bien qu'il ne comprit pas quels rapports pouvaient avoir existé entre ce paysan et la fille du prince de Parsffell, — l'audacieux coquin, disons-nous, avait deviné cette reconnaissance; l'occasion qu'il attendait pour se produire comme mandataire du vicomte de Harlhem se présentait, il la saisit avec empressement.

— N'avez-vous pas, dit-il, appelé cette femme mademoiselle Jeanne de Parsffell ?

— Oui, Monsieur...

— Mais il ne doit rester qu'une personne du nom de Parsffell, c'est la fille aînée du prince, Charles-Emmanuel de Parsffell, mort...

— Dites assassiné dans son hôtel par des bandits...

— Et cette fille qu'on croyait morte...

— Cette fille est ici présente... c'est la femme que nous voyons étendue sur ce lit...

— Mais alors la jeune fille, cette Justine qui dort, celle que nous accusions...

— Celle que vous accusez, Monsieur, dit Jules...

— ... Serait la fille du vicomte de Harlhem, lequel avait épousé la seconde fille du prince, mademoiselle Lilia de Parsffell.

— J'ai tout lieu de le croire...

— Dieu soit loué, me voici arrivé au but! continua Mesnard, en prenant un air de sainte joie. Puis, voyant qu'on allait l'interroger... il ajouta rapidement :

— Voilà plusieurs années que je suis à la recherche de ces dames; vous voyez en moi le mandataire et l'exécuteur testamentaire de M. le vicomte de Harlhem, et le tuteur de mademoiselle Justine de Harlhem.

Dépeindre la stupeur que causèrent successivement ces révélations, serait impossible.

Les gens du dehors, qui n'avaient rien perdu de ce qui s'était dit, se regardaient tout ébahis.

La Vieille de la Côte était une princesse!... Justine, la petite paysanne, la fille du vicomte!... Cela

tenait du prodige; on se serait cru en plein comte de fée...

Quant à Jules Raimbaud, il était consterné. Adieu tous ses rêves.

Le curé récitait des prières auprès de la blessée.

Le garde-champêtre se tenait au port d'armes, au pied du lit.

Quant à Louis Raimbaud, il restait grave et silencieux, le regard attaché sur Mesnard, en se disant :

— Voilà un homme que j'ai vu quelque part... et cependant jamais je n'ai annoncé ce nom-là dans les salons de M. le prince...

En ce moment, un assez grand bruit se fit entendre sur la route, et tous les regards se dirigèrent de ce côté.

Plusieurs personnes arrivaient en toute hâte.

Le maire commençait à ne plus savoir où donner de la tête.

C'était d'une part Magdeleine conduite par un gendarme, d'autre part les autorités judiciaires de Rouen: le procureur impérial, le juge d'instruction, un commissaire de police, un chirurgien, son aide et deux gendarmes.

(La fin au prochain numéro).

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

**PURGE**

*d'hypothèques légales.*

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Plan-ton, notaire à Vihiers, le vingt-huit septembre mil huit cent soixante-quatre,

Le sieur François Humeau, culti-valeur, demeurant à Lucet, com-mune de Trémont, époux de Marie Froger,

A vendu à Monsieur Casimir-Urbain Plessy, propriétaire, demeurant à Vihiers,

Une pièce de terre labourable for-mant un triangle, située au lieu dit la Planche, à gauche du chemin conduisant de Lucet à Trémont, joi-gnant d'une part Monsieur Humeau, d'autre Monsieur Pommereau et Monsieur Hilaire Humeau, et enfin d'autre au midi le chemin de Lucet à Trémont, portée au numéro 1,043, section A du plan cadastral de la commune de Trémont, pour une contenance de quatre-vingt-treize ares soixante-quinze centiares, mais ne contenant en réalité que soixante-dix-sept ares cinquante centiares ;

Que cette vente est faite aux con-ditions suivantes : 1<sup>o</sup> que l'acquéreur entrerait en jouissance le jour de la vente ; 2<sup>o</sup> qu'il souffrirait les servi-tudes apparentes ou occultes, conti-nues ou discontinues, sauf à s'en défendre à ses risques ; 3<sup>o</sup> qu'il paie-rait et supporterait les frais de l'acte de vente ; 4<sup>o</sup> que les frais de purge des hypothèques conventionnelles et même les frais de purge d'hypo-thèques légales viendraient en dé-duction du prix, et que cette vente a été faite moyennant le prix de deux mille cent francs, payables entre les mains des créanciers inscrits le pre-mier novembre alors prochain, avec les intérêts, à partir de ce jour.

Pour parvenir à la purge des hypo-thèques légales pouvant grever ledit bien, le sieur Casimir-Urbain Plessy a fait déposer au greffe du tribunal civil de première instance séant à Saumur, une copie collationnée dudit acte de vente, avec un extrait dressé conformément à la loi, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt dressé le vingt-deux avril mil huit cent soixante-cinq, et qu'il a fait signifier cet acte de dépôt à Monsieur le Procureur Impérial près ledit tribu-nal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypo-thèques légales existantes indépen-damment de l'inscription n'étant pas connus, il fera publier, conformé-ment à l'article 696, ce dépôt et cette signification, qui a été faite par exploit de Mauriceau, huissier à Saumur, le vingt-huit avril mil huit cent soixante-cinq.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-cinq. (205) CHEDEAU.

Etude de M<sup>e</sup> CHEDEAU, avoué à Saumur.

**PURGE**

*d'hypothèques légales.*

Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Le Blaye, notaire à Saumur, le trente-un mars mil huit cent soixante-cinq, enregistré,

La dame Marie Maulny, proprié-taire, veuve de Monsieur Pierre Gallet, et demeurant à Saumur ; Mon-sieur Denis-Eugène Gallet, caissier central du chemin de fer, et Madame Marie-Emélie Gallet, son épouse, demeurant aussi à Saumur ; et Mon-sieur Camille-Hector Gallet, employé de banque, demeurant à Angers,

Ont vendu, solidairement entre eux, à Mademoiselle Augustine Bergault, maîtresse de pension, et à Mademoiselle Marie-Aïse Bergault, propriétaire, demeurant toutes deux à Saumur, acquéreurs conjoints et solidaires,

Une maison, située à Saumur,

place du Petit-Thouars, à l'extré-mité de la rue de la Petite-Douve, composée, au rez-de-chaussée, d'un porche ayant une grande porte sur la place, à côté, une chambre à cheminée ayant une porte sur la place, un grand hangar près le por-che et dans lequel se trouvent : 1<sup>o</sup> un escalier en bois conduisant à une chambre haute, au-dessus de ladite chambre du rez-de-chaussée, et un grenier au-dessus de la cham-bre haute ; 2<sup>o</sup> un bâtiment en colombage, contenant au rez-de-chaussée : 1<sup>o</sup> une pièce renfermée de trois côtés et ayant cheminée, au-dessus de laquelle est un cabinet où l'on arrive par l'escalier sus-indiqué ; 3<sup>o</sup> un cellier à gauche en entrant, au-dessus duquel est un cabinet, pompe à côté ; une grande cour dans laquelle sont plusieurs corps de bâtiments de di-verses destinations ; au fond un très-grand hangar ;

Laquelle maison, actuellement occupée par Monsieur Charrier, joint à l'ouest la place du Petit-Thouars, au nord Monsieur Thiercelin, au midi Madame Vacquier, et à l'est Monsieur de Saintmème ;

Que cette vente a été faite aux conditions suivantes : 1<sup>o</sup> que les acquéreurs entreraient en jouissance au vingt-quatre juin mil huit cent soixante-cinq ; 2<sup>o</sup> qu'elles prendront les lieux dans l'état où ils étaient au jour de la vente ; 3<sup>o</sup> qu'elles souffriront les servitudes, qu'elles paieront les impôts à partir de leur entrée en jouissance ;

Qu'en outre, la vente a été faite moyennant le prix de quatorze mille cinq cents francs, payables le vingt-quatre juin mil huit cent soixante-cinq, sans intérêts jusque-là.

Pour parvenir à la purge des hypothèques légales pouvant grever ladite maison, les demoiselles Bergault ont fait déposer au greffe du tribunal de première instance séant à Saumur une copie collationnée dudit acte de vente, avec un extrait dressé conformément à la loi, ainsi qu'il résulte d'un acte de dépôt dressé le vingt-deux avril mil huit cent soixante-cinq, et elles ont fait signifier cet acte de dépôt à Monsieur le Procureur Impérial près ledit tribu-nal, avec déclaration que ceux du chef desquels il pourrait être formé des inscriptions pour raison d'hypo-thèques légales existantes indépen-damment de l'inscription n'étant pas connus, elles feront publier, conformé-ment à l'article 696, ce dépôt et cette signification, qui a été faite par exploit de Vaillier, huissier à Saumur, du vingt-huit avril mil huit cent soixante-cinq.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le vingt-neuf avril mil huit cent soixante-cinq. (206) CHEDEAU.

**A VENDRE**

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT.

**Commune des Tuffeaux.**

*A Sainte-Radegonde :*

1<sup>o</sup> Maison, servitudes et jardin.

2<sup>o</sup> Trente-trois ares de vigne.

3<sup>o</sup> Quatre-vingt-cinq ares de vigne.

4<sup>o</sup> Dix-sept ares de vigne.

*A la Mimerolle :*

5<sup>o</sup> Cave et pressoir.

*Aux Vignaux :*

6<sup>o</sup> Cinquante-cinq ares de terre affiée.

7<sup>o</sup> Une rente de 35 francs.

S'adresser audit notaire, ou à M. BOUTON, propriétaire à Saumur.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Située à Bagneux, chemin du Vau-l'Anglais, et 45 ares 88 cen-tiares de VIGNES y attenant, pouvant être divisés.

S'adresser, soit au sieur Charles Touchet, qui occupe ladite maison, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (194)

Etude de M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le dimanche 7 mai 1865, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, au château de Bizay, com-mune d'Epieds, par le ministère de M<sup>e</sup> DABURON, notaire à Brézé, à la vente publique aux enchères des objets ci-après :

Bibliothèque vitrée.

Matériaux de démolitions, tels que : bois de charpente, de menui-serie et autres, soliveaux, chevrons, lambris, persiennes, portes et croi-sées de toutes dimensions, par-quets, etc.

Pierres de taille, moëllons, pierres d'entablement, marches d'escalier en pierre dure, gouttières en pierre dure, carreaux en pierre de Bauge et autres, pavés d'échantillon, ardoises, marbres de cheminées.

Rampe d'escalier en fer, grille en fer forgé pouvant faire grille de jardin ou de balcon.

Fer, plomb, cuivre et autres ma-tériaux.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Le même jour, M. CULLIER, man-dataire des vendeurs, se trouvera au château de Bizay pour vendre des Terres et des Logements dépendant de la terre de Bizay.

S'adresser, pour traiter avant l'ad-judication, soit de matériaux, soit de terres ou logements, à M. BOUTET, expert à Saint-Cyr-en-Bourg, ou à M<sup>e</sup> DABURON, notaire. (207)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE MAISON, située à Saumur, rue du Puits-Neuf, n<sup>o</sup> 27, occupée par M. Mauro Bolognesi, liquoriste. S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**ADJUDICATION**

APRÈS DÉCÈS,

**D'UN FONDS**

**DE BOUCHERIE**

Situé à Saumur,

Rue de l'Hôtel-de-Ville,

Anciennement exploité par M. Pierre-François Poisson.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, le dimanche 7 mai 1865, à midi.

Mise à prix, quatre mille francs, et 4,000 fr.

L'adjudicataire aura toutes facilités pour prendre à bail les lieux où s'ex-ploite le fonds mis en vente.

S'adresser, pour tous renseigne-ments, soit à M. POISSON négociant, rue de la Comédie, soit à M<sup>e</sup> LAUMO-NIER, notaire. (193)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Présentement,

UNE MAISON AVEC JARDIN,

située à Saumur, rue de la Levée-d'Enceinte, précédemment occupée par M<sup>lle</sup> MARGAIN.

S'adresser, pour visiter et traiter, à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (45)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Située à Bagneux, chemin du Vau-l'Anglais, et 45 ares 88 cen-tiares de VIGNES y attenant, pouvant être divisés.

S'adresser, soit au sieur Charles Touchet, qui occupe ladite maison, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER. (194)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES,

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1865,

**D'UNE MAISON,**

Située à Saumur, levée d'En-ceinte, occupée précédemment par M. Ving, ayant salon, salle à man-ger, plusieurs chambres, petit jardin.

L'adjudication se fera le jeudi 18 mai 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Laumonier.

On vendrait à l'amiable avant le jour fixé pour l'adjudication.

S'adresser pour tous renseigne-ments, audit notaire. (167)

**Changement de Domicile.**

M. BAYOT, photographe, rue St-Nicolas n<sup>o</sup> 70 bis, a l'honneur de pré-venir sa clientèle, qu'il a transféré son domicile rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 18.

M. Bayot, donne l'assurance de la garantie inaltérable de ses photogra-phies. (204)

Etudes de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME et LE BLAYE, notaires à Saumur.

**A VENDRE**

**UN JARDIN,**

Contenant vingt-huit ares trente centiares, planté d'arbres fruitiers en plein rapport, sis au Carrefour, commune de Saint-Lambert-des-Levées.

S'adresser pour traiter à M. CHASLE, rue des Payens, ou aux notaires.

**A VENDRE**

Pour entrer en jouissance de suite.

En un ou plusieurs lots,

**UNE PROPRIÉTÉ**

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert,

Consistant en deux corps de bâti-ments, jardins de bon rapport de fruits, quetier et pièce d'eau.

S'adresser à M. PERREAU-BOUGE, quai de Limoges, 145. (185)

**A VENDRE**

**UN CHEVAL DE VOITURE.**

S'adresser chez M. MONNEAU, négociant en liquides, rue Beau-paire, Saumur. (198)

**LE VERT**

**DE LA PRAIRIE PONNEAU**

Près et par la Gare des Marchandises du chemin de fer de Saumur,

**SERA OUVERT LE 1<sup>er</sup> MAI 1865.**

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie sont priées de s'adresser à M. CH. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au garde.

Prix pour un mois : 30 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant. (201)

**MALADIE DU SANG.**

**TRÉSOR DE LA SANTÉ**

**GRAINE de MOUTARDE BLANCHE**

De J.-J. VANACKER, d'Amsterdam (Hollande).

Dépôt PIE FILS, droguiste à Saumur. (7)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 27 AVRIL.			BOURSE DU 28 AVRIL.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	67 25	»	»	67 40	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 45	»	10	95 80	»	35
Obligations du Trésor. . . . .	447 50	»	»	»	»	»
Banque de France. . . . .	3565	»	»	3580	»	15
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1275	5	»	1275	»	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	»	»	»	635	»	»
Crédit Agricole. . . . .	»	»	»	747 50	»	»
Crédit Industriel. . . . .	722 50	»	1 25	720	»	2 50
Crédit Mobilier. . . . .	760	»	5	762 50	2 50	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	942 50	»	»	945	2 50	»
Orléans (estampillé). . . . .	836 25	»	1 25	836 25	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1052 50	»	5	1055	2 50	»
Est. . . . .	520	»	2 50	520	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	945	»	3 75	935	»	10
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	585	»	8 75	585	»	»
Ouest. . . . .	526 25	1 25	»	522 50	»	3 75
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1650	2 50	»	»	»	»
Canal de Suez. . . . .	450	»	»	450	»	»
Transatlantiques. . . . .	512 50	»	10	511 25	»	1 25
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 50	»	10	65 60	»	10
Autrichiens. . . . .	435	»	1 25	436 25	1 25	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	535	»	5	541 25	6 25	»
Victor-Emmanuel. . . . .	303 75	»	»	302 50	»	1 25
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	260	»	3 75	265	5	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	487 50	»	25	487 50	»	»
Saragosse. . . . .	345	»	10	347 50	2 50	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	177 50	»	2 50	177 50	»	»
Portugais. . . . .	238 75	»	1 25	237 50	»	1 25

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	316 25	»	»	316 25	»	»
Orléans. . . . .	300	»	»	301 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	300	»	»	300	»	»
Ouest. . . . .	296 25	»	»	298 75	»	»
Midi. . . . .	297 50	»	»	298 75	»	»
Est. . . . .	301 25	»	»	301 25	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.  
En mairie de Saumur, le